

aujourd'hui, en coûterait deux peut-être, — le beau malheur ! — mais les 32,000 piastres qui s'en vont en fumée, resteraient dans le pays et quelques malheureux qui cassent aujourd'hui leur pipe, faute de nourriture, auraient trouvé de quoi vivre en travaillant. D'ailleurs, rien n'empêcherait que nos pipes ne fussent plus tard à aussi bon compte que celles qui nous viennent de l'étranger, et que nous ne puissions même en exporter.

Ce brave fumeur est assis sur une vilaine chaise; est-elle du pays? Non. Nous importons, tous les ans, pour \$359,352 du bois de lit, de bureaux, de chaises et d'autres articles de menuiserie; et que nous manque-t-il pour mettre fin à cette dépense? Rien. Nous avons le bois et la main-d'œuvre. Il faudrait seulement que, par un tarif élevé, le gouvernement permit à nos fabricants de soutenir pendant les premières années de leurs essais la concurrence de l'étranger.

Autrefois, tous nos cultivateurs s'habillaient eux-mêmes, de drap gris, tant bien que mal. Leurs vêtements n'étaient pas élégants, il est vrai; mais c'était du moins un commencement d'industrie nationale; aujourd'hui, grand nombre d'habitants s'habillent comme les gens de la ville, et celui que nous avons en présence porte un gilet d'une étoffe qui a dû être voyante en ses beaux jours. Cette étoffe est-elle faite dans le pays? Non. Le gilet a-t-il été fait du moins à la ville voisine? Non. Il est importé. Le Canada achète tous les ans pour \$216,000 de vêtements confectionnés, comme s'il n'y avait pas chez nous assez de couturières que la misère rend désespérées!

Le chapeau que cet homme a sur la tête, — importé. La casquette de son fils, — importée. L'écharpe de laine dont il ceint ses reins, — importée aussi. Nous importons pour \$218,000 de chapeaux et de casquettes, sans parler des chapeaux de feutre. Quant aux lainages, nous en achetons pour des sommes énormes en Angleterre et, ne sachant que faire de notre laine, nous en exportons tous les ans pour \$312,820 — vendant à bon marché et achetant cher. Un homme entreprenant a voulu essayer à Cobourg de fabriquer des étoffes de laine canadiennes, pensant qu'il est ridicule de vendre notre propre laine à l'étranger pour la racheter ensuite à grands frais. Mais, faute d'un tarif protectif, sa manufacture est ruinée; les hommes qu'il occupait sont sans travail et nous continuons à envoyer notre argent en Angleterre. Ah! c'est bien pour nous que l'or n'est qu'une chimère. Il ne fait que passer et il n'est déjà plus.

Continuons notre revue. Sur une table, non loin du bonhomme, se trouve une assiette d'une qualité grossière, un verre et une cruche. Ces objets sont-ils de fabrique canadienne? Dieu nous en garde! Ils sont religieusement importés. Il y a dans le comté de Vaudreuil un hameau auquel on a donné le nom de *Glass-Works*, c'est-à-dire de *La Verrerie*, parce que cette localité renfermait autrefois une verrerie; mais dans notre sagesse provinciale nous avons décidé qu'il vaut mieux acheter tous les ans à l'étranger pour \$306,824 d'articles de verrerie que garder cet argent, source de tous les maux, *root of all evil*. C'est pourquoi nous importons aussi pour \$284,096 d'articles de poterie; et pourtant, à lire les sorties furibondes de quelques journaux contre leurs adversaires politiques, on croirait qu'il y a assez de boue dans le pays pour faire toute la faïence nécessaire au peuple. Mais non, ces messieurs se figurent sans doute qu'il n'y a pas assez de cruches dans le Canada et qu'il faut en importer. Les législateurs devraient savoir, néanmoins, que si la nation faisait ses propres pots, elle ferait bouillir ses pots avec plus de facilité.

Revenons à notre mouton, c'est-à-dire à Jean-Baptiste. Il tient dans ses mains un journal, non pour le lire, car nous avons dit qu'il est illettré, mais pour en envelopper quelques objets. Ce papier est-il fait dans la Province? Ah! bien, la question est oiseuse. Il y a près de Québec une papeterie qui végète et qui, croyons-nous, est aussi souvent fermée qu'ouverte. Ce sont les Yankees — non; les Américains (M. Dunbar Ross se fâcherait si nous leur donnions le premier nom) — ce sont nos voisins qui nous fournissent le papier, car, — s'il nous est permis à une si grande distance des pays brûlés par le soleil, de nous permettre un jeu de mots espagnol, il faut avouer que *los Americanos hacen un gran papel*, ce qui veut dire qu'ils jouent un grand rôle dans le monde ou — plus littéralement — qu'ils font une grande quantité de papier. Mais nous ne tenons ni à jouer un

grand rôle, ni à faire *mucho papel*. Il y a, par exemple, près du pont gigantesque jeté sur le Niagara, — du côté américain, s'entend, — une papeterie qui fournit à elle seule une grande partie du papier nécessaire dans le Haut-Canada. Le propriétaire de cet établissement a le double avantage d'envoyer ses produits sur les marchés des États-Unis, sans payer de droits d'entrée, puisqu'il fabrique dans les limites de l'Union, et de les répandre aussi dans notre province, en payant un faible droit de 5 pour cent. Si le papier yankee était frappé d'un droit de 30 pour cent, qui doute que ce fabricant ne se mit au-tôt à passer le pont avec une partie de ses ouvriers, pour faire son papier au milieu de nous et nous le vendre à meilleur compte qu'auparavant, puisqu'il n'aurait pas à ajouter au prix de facture les frais de transport et les 5 pour cent de droits d'entrée?

Si nous voulions continuer cette revue, nous en aurions encore jusqu'à demain; mais plus nous écrivions et plus haut nous élèverions le monument à la folie canadienne. Dussions-nous nous faire hair pour notre franchise, nous ne cesserons point de répéter que de toutes les contrées qui s'étendent entre le golfe du Mexique et celui du Saint-Laurent et du Mississipi à l'Atlantique, le Bas-Canada est la moins favorable à l'agriculture et celle qui a le moins d'industrie. Que faisons-nous? que savons-nous faire? qu'avons-nous le courage d'entreprendre? Des navires. Parce que nous avons dans le port de Québec plus de bois que nous ne pouvons en vendre, nous faisons des navires. Des navires! qui n'en fait pas de navires, par le temps qui court? Il n'y a pas jusqu'à M. le Grand-vicaire Cazeau qui, lui aussi, ne se soit posé cet hiver, dans le monde, en constructeur de navires — il est vrai que c'était par charité, car sans l'archevêché, les vrais constructeurs de navires se trouvaient dans un fameux embarras! On fait des navires de tous les prix et de toutes les formes, de ronds et de carrés, de bons et de mauvais. On en construit partout, de Sandwich, sur la rivière de Détroit, à Rimouski et même beaucoup plus loin; mais fait-on au moins les cordages de ces navires? nous demanderai-je. — Monsieur, pour qui nous prenez-vous? Avez-vous l'intention de nous insulter, en nous supposant capables d'essayer de nous suffire à nous-mêmes? Apprenez, M. l'impertinent homme de bon sens, que nous faisons venir ces cordages de l'étranger. Nous pourrions produire assez de chanvre pour envelopper la terre entière d'un réseau de câbles canadiens; mais il faudrait de l'industrie, pour cela, et nous haïssons l'industrie, nous méprisons les richesses, nous redoutons la civilisation, (car sans industrie comment pourrions-nous jamais nous civiliser?) nous abominons le progrès et — bien que nous soyons très-fiers d'habiter dans les villes, et de savoir le latin — lorsque nous sommes quelques amis, réunis le soir pour fumer la pipe, il n'y a pas de banalité, pas de lieu commun qui nous plaise plus que ces vers de Virgile:

“ O fortunati nimium, sua si bona norunt,”

les Jean-Baptistes auxquels pourtant nous sommes fiers de *petto* de ne point ressembler.

(A continuer.)

## LES DÉBATS PARLEMENTAIRES.

### CONSEIL LÉGISLATIF.

Vingt-et-unième séance, lundi, 12 avril, 1858.

Parmi les pétitions présentées au conseil, s'en trouve une de quelques personnes de Collingwood demandant que le gouvernement abandonne les droits qu'il a sur le chemin de fer septentrional, ainsi qu'il le fit en faveur de la compagnie du Grand-Tronc.

L'Hon. M. Laterrrière, — ayant proposé de faire imprimer la pétition de certains habitants du Saguenay, demandant un amendement à la loi judiciaire du Bas-Canada, afin que leur contrée pût former à elle seule un arrondissement judiciaire, —